



Cette formation a pour ambition:



## Réformes Rémunérations

Conditions de travail Santé

Demande à transmettre à votre supérieur hiérarchique avant le 11 mars 2024.

Demandez votre convocation à : reims@cgteduc.fr

Cette convocation vaut autorisation d'absence sans récupération ni perte de salaire, conformément au décret n°84-474 du 15 juin 1984.

- d'apporter des informations et des outils d'analyse pour détecter un environnement et des réformes pathogènes
- une confrontation à des situations concrètes pour construire les démarches les plus efficaces
- un rappel du bon usage des droits syndicaux pour la reconquête de nos métiers



## 11 avril 2024 à Reims

Maison des syndicats 15 by de de la Paix

9h00 - 16h30